



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné greffier de la ville de Paspébiac.

Conformément aux dispositions de la *Loi des cités et villes* de la province de Québec, le conseil de la ville de Paspébiac lors de sa séance du 9 décembre 2013 a établi son calendrier des séances ordinaires pour l'année 2014. Les séances ordinaires se tiendront à la salle municipale située au 5, boulevard Gérard-D.-Levesque Est à la Maison des citoyens de Paspébiac à **19 h** aux dates suivantes :

Le lundi 13 janvier 2014
Le lundi 10 février 2014
Le lundi 10 mars 2014
Le lundi 14 avril 2014
Le lundi 12 mai 2014
Le lundi 9 juin 2014
Le lundi 14 juillet 2014
Le lundi 11 août 2014
Le lundi 8 septembre 2014
Le mardi 14 octobre 2014
Le lundi 10 novembre 2014
Le lundi 8 décembre 2014

Donné à Paspébiac, ce 18^e jour de décembre 2013

Paul Langlois, greffier